

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warnezon

## CONSEIL COMMUNAL DU 22.06.2020

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25.05.2020. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25.05.2020 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

### 2. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2019. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	14.005,07 €	14.005,07 €
Recettes extraordinaires	20.861,23 €	20.861,23 €
Total des recettes	34.866,30 €	34.866,30 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.122,30 €	3.122,30 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	9.577,62 €	9.577,62 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	12.699,92 €	12.699,92 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 22.166,38 €	+ 22.166,38 €

### 3. Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année 2019. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	7.964,57 €	7.964,57 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	17.095,81 €
Total des recettes	7.964,57 €	25.060,38 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.539,69 €	2.539,69 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	9.566,50 €	9.566,50 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	12.106,19 €	12.106,19 €
Balance générale recettes-dépenses	-4.141,62 €	+ 12.954,19 €

### 4. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2019. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	30.434,31 €	30.434,31 €
Recettes extraordinaires	24.242,70 €	24.242,70 €
Total des recettes	54.677,01 €	54.677,01 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	8.639,54 €	8.639,54 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	22.975,50 €	22.975,50 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	31.615,04 €	31.615,04 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 23.061,97 €	+ 23.061,97 €

**5. Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton. Compte pour l'année 2019. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	6.158,97 €	6.158,97 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	2.620,84 €
Total des recettes	6.158,97 €	8.779,81 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.609,38 €	1.609,38 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.009,14 €	3.009,14 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	4.618,52 €	4.618,52 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 1.540,45 €	+ 4.161,29 €

**6. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2019. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	6.702,01 €	6.702,01 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	6.702,01 €	6.702,01 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.316,70 €	5.180,88 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.181,06 €	4.307,63 €
Dépenses extraordinaires	824,79 €	824,79 €
Total des dépenses	10.322,55 €	10.313,30 €
Balance générale recettes-dépenses	- 3.620,54 €	-3.611,29 €

**7. Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2019. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-André du Bizet pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	5.471,53 €	7.215,09 €
Recettes extraordinaires	1.972,62 €	1.972,62 €
Total des recettes	7.444,15 €	9.187,71 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.597,26 €	3.597,26 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	6.197,78 €	6.197,78 €
Dépenses extraordinaires	7.663,80 €	7.663,80 €
Total des dépenses	17.458,84 €	17.458,84 €
Balance générale recettes-dépenses	- 10.014,69 €	- 8.271,13 €

### 8. Église Protestante de Comines-Warneton. Compte pour l'année 2019. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de l'Église Protestante de Comines-Warneton pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	11.366,82 €	11.366,82 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	3.760,33 €	3.760,33 €
Total des recettes	15.127,15 €	15.127,15 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.382,04 €	2.382,04 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	6.511,03 €	6.511,03 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	8.893,07 €	8.893,07 €
Balance générale recettes-dépenses	6.234,08 €	6.234,08 €

### 9. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 7 mai 2020. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 7 mai 2020.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. C.P.A.S.. Comptes 2019 ;
2. Mise en place d'un « taxi social » et champ d'application ;
3. Projet de zone de stockage et de reconditionnement avec la Banque Alimentaire ;
4. Permanences de l'O.N.E. dans les bâtiments publics (Ville, C.P.A.S., ...) ;
5. C.P.A.S.. Engagement d'un chargé de communication ;
6. Projet de réalisation d'un pont sur le terrain du C.P.A.S.. Répartition des tâches et prise en charge ;
7. Fournitures pour l'aménagement des parkings à vélos sur les différents sites du C.P.A.S.. Avancées ;
8. Marché public de fournitures de matériel de bureau. Suivi ;
9. Divers (Examens linguistiques, Site Imperkraft, Locaux pour examens médicaux dans le cadre de ma médecine du travail, Mise à disposition de la Salle du Conseil Communal, Crise sanitaire – nécessité de communication et de collaboration, éclairage public au Home Paul Demade, déplacement passage pour piétons au sacré Cœur à Ploegsteert – le long de la rue de Ploegsteert, délégation syndicale, Voirie rue Paul Demade et connexion avec le Home, Projet Street Art – demande de mise à disposition auprès du C.P.A.S., bail emphytéotique rue Duribreu – projet commun subsidié Ville – C.P.A.S.).

**10. Centre Public d'Action Sociale. Comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2019. Bilan au 31.12.2019. Approbation.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2019 - bilan au 31.12.2019.

Le compte budgétaire ordinaire 2019 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 394.861,83 € et un résultat comptable positif de 425.159,26 €.

Le compte budgétaire extraordinaire 2019 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 735.488,62 € et un résultat comptable positif de 4.071.452,30 €.

Le compte de résultat 2019 se clôture avec un boni d'exploitation de 1.351.537,09 €, et un boni exceptionnel de 893.898,43 €.

Le bilan au 31.12.2019 se présente comme suit :

- total de l'actif : 40.926.977,70 €, détaillé comme suit :
  - immobilisations incorporelles : 0,00 € ;
  - immobilisations corporelles (Patrimoine immobilier et mobilier, immobilisations en cours d'exécution) : 28.850.839,00 € ;
  - promesses de subsides à recevoir : 2.952.636,11 € ;
  - immobilisations financières (participations & titres) : 35.713,05 € ;
  - créances à 1 an au plus : 1.637.438,02 € ;
  - comptes financiers : 7.369.119,02 € (pour info, de 6.119.125,78 € au bilan précédent), répartis comme suit :
    - placement de trésorerie : 6.215.494,51 € ;
    - valeurs disponibles : 1.153.624,51 € ;
- total du passif : 40.926.977,70 €, détaillé comme suit :
  - capital initial : 3.290.129,80 € ;
  - résultats capitalisés : 6.149.069,19 € ;
  - résultats reportés des exercices antérieurs : 2.592.341,99 € ;
  - résultats reportés de l'exercice précédent : 1.311.291,68 € ;
  - résultats reportés de l'exercice en cours : 2.245.435,52 € ;
  - fonds de réserves ordinaire : 1.067.116,58 € ;
  - fonds de réserves extraordinaire : 1.001.902,18 € ;
  - subsides d'investissement, dons et legs reçus : 6.582.870,85 € ;
  - dettes à plus d'un an : 12.860.343,99 € ;
  - dettes à un an au plus : 3.899.419,72 € ;
  - comptes de régularisation et d'attente : 10.491,68 €.

**11. Finances communales. Chèque « Covid 19- commerce local ». Adoption.**

Il est proposé au Conseil d'adopter un chèque « Covid 19 - commerce local » d'une valeur de 10 € à destination de chaque habitant domicilié à Comines-Warneton.

Ce point a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance de du 18.06.2020.

**12. Finances communales. A.S.B.L. A.G.I.S.C.. Demande de subside exceptionnel de 100.000 €. Examen. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside exceptionnel de 100.000 € à l'A.S.B.L. A.G.I.S.C..

Ce point a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance du 18.06.2020.

**13.Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2020. Projets. Examen et vote.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2020.

Ce point a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance du 18.06.2020.

Rapport de Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions.  
Vote.

**14.Cours d'eau. Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée 2022-2027 (P.A.R.I.S.). Élaboration et encodage des projets liés à la gestion des inondations et aux cours d'eau en général. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le dossier des projets liés à la gestion des inondations et aux cours d'eau en général dans le cadre du Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée 2022-2027 (P.A.R.I.S.) et d'encoder ces projets.

**15.Éclairage public. Reprise de la gestion des communes « GASELWEST » par ORES Assets. Rachat du réseau d'éclairage public par l'Intercommunale IFIGA pour compte de la Ville. Approbation. Désignation du notaire instrumentant. Délégation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de solliciter de l'Intercommunale IFIGA le financement du rachat du réseau d'éclairage public, pour compte de la Ville, pour un montant de 399.011,00 €, montant tel que prévu dans la convention du 20.12.2018 de reprise de la gestion des communes « GASELWEST » par le G.R.D. ORES Assets ;
- de désigner l'étude de Maîtres LELEU et VANSTAEN pour la rédaction de l'acte ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature dudit acte.

**16.Bâtiments scolaires. Programme Prioritaire de Travaux. Utilisation des crédits 2018-2019. École communale de Warneton. Marché public de travaux. Construction de deux classes supplémentaires. Projet, cahier spécial des charges, devis, plans, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.**

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT) des bâtiments scolaires, en vue de la construction de deux classes supplémentaires à l'école communale-implantation de Warneton :

- d'approuver le cahier spécial des charges, devis, plan et métrés ;
- d'approuver l'estimation de ces travaux au montant de 215.000 € T.V.A.C., ce montant n'ayant qu'une valeur indicative, sans plus ;
- de retenir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation de ce marché de travaux ;
- d'approuver l'avis de marché rédigé à cet effet ;
- de fixer les critères de sélection qualitative tels que proposés.

**17. Convention d'occupation par l'A.S.B.L. « Conseils des Services Généraux des Alcooliques Anonymes » du local « cantine » de l'école communale-implantation de Warneton. Approbation. Délégation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de convention à conclure entre l'A.S.B.L. « Conseil des Services Généraux des Alcooliques Anonymes » (C.S.G.A.A.) et la Ville en vue de la mise à disposition du local « cantine » de l'école communale-implantation de Warneton à cette A.S.B.L. – section Comines-Warneton ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de cette convention.

**18. Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 25.06.2020. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25.06.2020 de l'Intercommunale IPALLE :

1. Approbation du rapport de développement durable 2019 ;
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31.12.2019 de la S.C.R.L. IPALLE ;
  - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la S.C.R.L. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
  - 2.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ;
  - 2.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises) ;
  - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31.12.2019 de la S.C.R.L. IPALLE ;
  - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la S.C.R.L. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
  - 3.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ;
  - 3.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises) ;
  - 3.4. Approbation des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat ;
4. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du C.D.L.D.) ;
5. Fixation des montants de jetons de présence et émoluments des administrateurs ;
6. Modifications statutaires ;
7. Décharge aux administrateurs ;
8. Décharge au Commissaire (réviseur d'entreprises).

**19. Décret du 29.03.2018 modifiant la Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales. Rapport de rémunération. Anno 2019. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2019, rapport à établir en exécution du décret du 29.03.2018 (décret « Gouvernance ») modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

**20. Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Rapport d'activités 2019. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'activités pour l'exercice 2019 de l'Agence de Développement Local (A.D.L.).

**21. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7981 au nom de la S.C.R.L. LYSCO, représentée par Monsieur Thierry BAUFFE. Construction d'un ensemble de 23 logements intergénérationnels et création d'une voirie, Sentier de Gand à 7783 Comines-Warneton, cadastré D n°413h2-c2-414d5. Création d'une voirie communale. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la création d'une voirie communale dans le cadre de la construction d'un ensemble de 23 logements intergénérationnels par la S.C.R.L. LYSCO au Sentier de Gand à 7783 Comines-Warneton (permis d'urbanisme n°7981).

Il s'agit d'une voirie d'accès au parking souterrain depuis le Sentier de Gand le long du terrain susvisé.

**22. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7987 au nom de la S.C.R.L Intercommunale I.E.G., représentée par Monsieur François VANOOSTHUYSE. Aménagement du parc d'activités économique des Quatre Rois à 7784 Comines-Warneton, cadastré A n°409/2-466, 467 468 469 472b, 473, 474, 475, 476 ,477, 478, 483, 486a, 487, 488 et 4<sup>ème</sup> div. Section C n°24e, 26c, 25a, 28I2. Création de voiries communales. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret voirie du 06 février 2014, la création de voiries communales dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités économique des Quatre Rois à 7784 Comines-Warneton (permis d'urbanisme n°7987).

Ce projet concerne la création de voiries, de dispositifs d'isolement et de zone de rétention des eaux pluviales, le nivellement de la zone ainsi que la démolition d'une ferme.

**23. Commission Consultative Communale des Aînés. Démission. Remplacement. Décision.**

Il est proposé au Conseil de procéder au remplacement de Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, démissionnaire de la Commission Consultative Communale des Aînés.